



VILLE DE LAVENTIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2009

Compte-rendu

Etaient présents :

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice, à l'exception de Madame Sylvie BOOM qui avait donné pouvoir à Madame Marie-Pierre FAUQUEMBERGUE, Madame Anne-Gaëlle MOUQUET qui avait donné pouvoir à Monsieur Albert DHAINÉ, Madame Francine LEMIRE qui avait donné pouvoir à Madame Marie-Françoise BEGUIN, Madame Geneviève FERMENTEL qui avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BONNAERT, Monsieur Patrick STEVENOOT qui avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc DECOSTER, Madame Céline PEREZ-CENIT, Monsieur Arnaud DELORY.

Secrétaire de séance : Madame Carine VERBEKEN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2009.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2009 appelle des observations.

Aucune remarque n'est faite et le compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

II - DECISION DU MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire :

Vous avez eu, dans votre dossier, une décision que j'ai été amené à prendre selon les délégations que vous m'avez accordées, pour pouvoir encaisser un chèque de GROUPAMA d'un montant de 532,82 Euro, relatif au sinistre incendie qui a eu lieu à côté de l'église St Vaast. Une caravane de forain avait en effet pris feu ce qui avait engendré quelques dégâts au niveau d'un protège vitrail et du sol. GROUPAMA nous rembourse donc après avoir été remboursé par l'assureur du forain.

III - PROJETS DE DELIBERATIONS

3.1 Subventions exceptionnelles aux associations ayant participé à « Ville Ouverte »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que treize associations ont participé à des animations lors de la manifestation « Laventie Ville Ouverte » du 20 septembre 2009.

Il propose donc d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Le Club Canin de Sailly sur la Lys	350 €
- Le Club des Traits du Nord	350 €
- La Société Avicole de Noeux les Mines	350 €
- Le Palgalli Estaires Club	350 €
- Le Club Ch'ti Deuch	350 €
- L'Association CAIMAN moto club	350 €
- Canari Club de La Bassée	350 €
- L'association Makopacifika	350 €
- les Majorettes de l'Alloeu	350 €
- Les lévriers des Hauts des Flandres	350
€	
- Ball Trap Club	75 €
- l'association « Espace Pêche »	60 €
- l'association « Atlas »	105 €

Mr le Maire

Les trois dernières lignes sont les repas offerts à des gens qui nous ont aidés. Pour les remercier nous leur offrons des bons repas à faire valoir dans une des brasseries tenues par des associations laventinoises que nous remboursons après.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du Budget de l'exercice de la Commune, sous l'appellation « Associations ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sans la voix de Mr Hervé SANSSE qui s'est abstenu, accepte à l'unanimité (24 voix pour), la proposition ci-dessus.

3.2 Acceptation des chèques concernant les partenaires de la manifestation « Ville Ouverte »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter l'encaissement des chèques versés par les différents partenaires ayant participé à l'organisation de la manifestation « Laventie Ville Ouverte ».

Mr le Maire :

Il s'agit en général d'entreprises qui travaillent à Laventie ou pour la Ville de Laventie.

Sogepro :	300 €
Hervé Hu (architecte) :	100 €
SARL Lapouille :	100 €
Joel Thorel :	100 €
Semotec :	100 €
Iss Espaces Verts :	100 €
Inover :	100 €
Eurovia :	150 €
ACS :	100 €

D'autres ont fait des promesses de don :

SAMEE :	100 €
Vibromat :	150 €
Francelot :	700 €
Cirmad :	380 €
Dupont Restauration :	150 €

Monsieur le Maire remercie ces entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (25 voix pour), la proposition ci-dessus.

3.3 Subvention à la nouvelle association « petites gouttes »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la demande de la nouvelle Association « Petites gouttes » dont le siège est situé 66, rue Robert Parfait à LAVENTIE et qui a pour objectif de récolter des fonds afin de soutenir l'association « les enfants d'Ankasina » (Rennes) ayant pour vocation de nourrir, scolariser, soigner et vêtir les enfants d'un bidonville de Madagascar, Monsieur le Maire propose de lui allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 €, au titre de l'aide au lancement des associations laventinoises.

Mr le Maire :

Il s'agit de la subvention de départ. Ensuite, chaque année lors de l'élaboration du budget primitif de la commune, nous leur demandons, comme à toutes les autres associations, un bilan pour voir comment est dépensé l'argent public.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du Budget Primitif 2009 de la Commune, sous l'appellation « Associations ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (25 voix pour), la proposition ci-dessus.

3.4 Subvention complémentaire à l'association « les majorettes et show-band » pour l'achat de costumes

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de l'Association « les Majorettes de l'Alloeu » dont le siège est situé à LAVENTIE et qui a loué des costumes pour l'évènement « SON et LUMIERE 2009 ». En effet, elle se propose d'acquérir lesdits costumes qui pourraient compléter la collection de l'association avec la participation financière de la Ville.

Mr le Maire :

Une opportunité s'est présentée aux Majorettes et Show Band du Pays de l'Alloeu. Ce groupe, que vous voyez assez souvent maintenant, tourne bien et a de la tenue ainsi que des musiciens qui jouent en harmonie. Il a participé au Son et Lumière et a eu l'opportunité d'avoir des costumes en location vente. En effet, en mettant un petit supplément à la location, le Président pouvait garder les costumes. Aussi, ce dernier nous a demandé de participer à ce supplément de façon exceptionnelle.

Mr Sansse :

Cela était l'occasion et nous permet d'avoir un 3^{ème} costume.

Monsieur le Maire propose donc de lui allouer une subvention exceptionnelle correspondant à la moitié de la valeur d'achat de ceux-ci soit un montant de 427 Euro : ce montant correspondant par ailleurs au coût de leur location pour l'évènement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du Budget Primitif 2009 de la Commune, sous l'appellation « Associations ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sans la voix de Mr Hervé SANSSE qui s'est abstenu, accepte à l'unanimité (24 voix pour), la proposition ci-dessus.

Monsieur SANSSE remercie la Municipalité.

3.5 Subvention à l'association « une poussière dans le désert » qui participe au 4L TROPHY

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la demande de l'Association « Une poussière dans le désert » dont le siège est situé 14 rue Plate à LAVENTIE et qui a constitué un équipage d'étudiants participant au 4L TROPHY 2010. Il propose de lui allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 300,00 €, au titre de sa participation au raid au Maroc : la Ville de Laventie sera ainsi « sponsor » de cet équipage, et le nom de la Ville sera inscrit sur le véhicule.

Mr le Maire :

Il s'agit d'un rallye effectué en 4L par de jeunes amateurs qui partent au Maroc en février/mars et qui ont l'obligation d'amener sur place des articles pouvant servir aux enfants Marocains qui sont en milieu scolaire

défavorisé. Nous avons eu l'année dernière la même demande pour un autre groupe de jeunes.

Ils vont aussi livrer une cheminée et un fauteuil roulant et feront un four solaire dans un village défavorisé du sud Maroc. Ils vont mettre le logo sur leurs 4L. Ils ont également demandé une subvention au Conseil général.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du Budget Primitif 2008 de la Commune, sous l'appellation « Associations ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (25 voix pour), la proposition ci-dessus.

3.6 Désignation d'un deuxième délégué au sein du Conseil d'Administration du Collège de l'Alloeu

A la demande de Monsieur le Principal du Collège de l'Alloeu, le seuil des 600 élèves ayant été franchi, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un second représentant de la Commune au conseil d'Administration de l'établissement.

Mr le Maire :

Je siège à ce Conseil d'administration en tant que Conseiller Général. Jusqu'à maintenant Dominique Donnet était titulaire et Marie-Pierre Fauquembergue était suppléante. Nous devons donc désigner un second représentant. Est-ce que la suppléante veut devenir titulaire ?

Me Fauquembergue :

Oui.

Mr le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Nous avons un autre candidat : Mr Jean-Luc Decoster. Nous devons donc passer au vote. Deux moyens nous sont offerts, soit, s'il y a l'unanimité, nous votons à bulletin secret, soit à main levée. Que souhaitez-vous faire ?

Mr Decoster :

Il n'y a pas obligation de bulletin secret ?

Mr le Maire :

Il y a obligation de bulletin secret quand il s'agit d'un vote concernant la représentation dans des Conseils d'administration qui ont un pouvoir de décision comme le CCAS et la Communauté de communes. Si le Conseil municipal est d'accord nous pouvons voter à main levée, mais nous devons avoir la majorité.

Toutefois, les bulletins sont prêts, nous avons une urne, nous pouvons donc voter à bulletin secret si vous préférez.

Vous allez donc noter sur un bulletin le nom de la personne que vous souhaitez voir en tant que représentant de la Commune au Conseil d'administration du Collège de l'Alloeu, soit Marie-Pierre Fauquembergue ou Mr Jean-Luc Decoster.

Mr le Maire :

Il y avait 25 votants,
pas de bulletin blanc.

Ont obtenu :

Madame Marie-Pierre Fauquembergue : 19 voix

Mr Jean-Luc Decoster : 6 voix

Madame Marie-Pierre Fauquembergue a donc été élue à la majorité, déléguée titulaire du Conseil municipal au Conseil d'administration du Collège de l'Alloeu. Merci d'avoir accepté.

3.7 Complément de tarification des services périscolaires sur facture.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 juillet dernier concernant la tarification des services périscolaires précisant que quelques amendements doivent y être apportés pour tenir compte de la mise en route de l'informatisation du service en janvier prochain. En effet, ne figurent pas le tarif au ¼ d'heure : tarif de base qui sera mis en œuvre dans le cadre de la facturation, ni la majoration du tarif pour les enfants extérieurs à la Commune.

Mr le Maire :

Contrairement à d'autres communes qui facturent la garderie et l'aide aux devoirs à l'heure commencée, nous appliquons une tarification au ¼ d'heure. Mais il fallait délibérer pour que cela puisse devenir légal.

Il est rappelé que l'absence de réservation à la date limite fixée par les services entraînera la majoration du prix des prestations comme indiqué ci-dessous.

Tarifs services périscolaires	Laventino is	Laventinois majoré	Extérieur	Extérieur majoré
Restauration scolaire : repas	3,00 Euro	3,50 Euro	4,70 Euro	5,00 Euro
Garderie et aide aux devoirs : le ¼ d'heure	0,43 Euro	0,50 Euro	0,68 Euro	0,75 Euro

Ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2010 : la présente délibération annule et remplace la délibération du 7 juillet 2009 portant sur le même objet.

Mr Waegemacker :

Je voudrais apporter une petite précision concernant le délai de deux semaines. Les parents ont reçu ou vont recevoir une circulaire avec une date limite après laquelle le tarif sera majoré. Le délai ne sera pas forcément de deux semaines, cela dépendra de l'organisation interne. Sur la circulaire sont précisés les délais après lesquels les parents pourront réserver sans majoration sur toute l'année scolaire.

Mr ?

Par rapport à l'année passée il n'y a pas d'augmentation ?

Mr le Maire

Un petit peu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (25 voix pour), la proposition ci-dessus.

3.8 Autorisation de signature de la convention fixant les modalités d'interventions financières de la Commune, en faveur des écoles privées maternelles et primaires sous contrat d'association pour l'année 2009-2010,

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2008, le montant de prise en charge d'un élève laventinois de l'enseignement privé est passé à **330 €** (au lieu de 325,75 €), pour l'année scolaire 2008-2009. Il est proposé de reconduire ce montant au titre de l'année scolaire 2009-2010, afin de permettre les versements au 15 octobre 2009.

Il sollicite à cet effet le Conseil Municipal afin qu'il l'autorise à signer les actes administratifs en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (24 voix pour), la proposition ci-dessus, Monsieur Bruno Wyart n'ayant pas pris part au vote.

3.9 Délibération budgétaire modificative : budget principal 2009,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un article du Code Général des Collectivités Territoriales ne permet plus l'ouverture de crédits dédiés au versement de subventions aux associations. Les crédits spécialisés de l'exercice 2009 étant insuffisants pour régler le 2^{ème} acompte au profit de l'Ecole de Musique de l'Association « Harmonie Municipale », ainsi que les subventions nouvelles, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES EN + EN -

6574 Subventions aux associations : harmonie municipale :	+ 14927
€uro	
6218 Personnel extérieur :	+ 5073 €uro
023 Virement à la section d'investissement :	- 20000
€uro	

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :

0 €uro

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES EN + EN -**

2188 – 13 réalisation aire de jeux base de loisirs	-
20000 €uro	

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : - 20000 €uro**RECETTES LIBELLE EN + EN -**

021 Virement de la section de fonctionnement	-
20000 €uro	

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : - 20000 €uro

La présente délibération annule la partie de la délibération autorisant ouverture de crédit 2010 portant sur la convention avec l'association : harmonie municipale.

Mr le Maire :

Cette décision consiste à trouver 20.000 € ailleurs et de les replacer sur ce compte pour pouvoir payer les professeurs qui interviennent ainsi que les charges.

Mr Waegemacker :

Le Conseil municipal avait déjà voté pour cette subvention, mais avait décidé l'ouverture de crédits sur 2010. Or, après renseignements pris, l'harmonie aura des difficultés pour tenir jusqu'au 15 janvier. La trésorerie aurait eu également du mal à verser la subvention dans les temps et il y avait en plus le problème du versement des cotisations URSSAF qui sont dues au 15 janvier. Aussi, l'harmonie n'ayant pas la trésorerie suffisante pour attendre plus longtemps et le receveur Municipal n'étant pas certain de verser la subvention dans les délais, nous avons préféré jouer la sécurité et verser la subvention maintenant. Pour cela, nous devons prendre une décision modificative au budget primitif 2009. Pour trouver les crédits, Monsieur le Maire vous propose d'abandonner le projet de réalisation d'une aire de jeux à la Base des Loisirs (il va vous expliquer

pourquoi) et les 20.000 € prévus au budget vont servir à financer la subvention à l'harmonie.

Mr le Maire :

Le projet de réalisation d'une aire de jeux n'est pas abandonné. C'est la dépense qui est abandonnée, puisque sur ma demande insistante, la Communauté de Communes Flandre Lys a accepté de subventionner, comme elle l'a fait pour les plateaux d'évolution, l'installation de jeux de plein air destinés aux enfants, aux adolescents et même aux moins jeunes puisqu'on envisage aussi la création d'un parcours sportif, aux communes qui en font la demande. Le montant de la participation de la CCFL sera défini au prochain budget et la façon d'opérer également. C'est une bonne nouvelle qui fait suite à la demande pressante des mamans et des mamies qui pourront aller promener les enfants et les laisser jouer dans un espace bien fermé situé à la Base des Loisirs, sur la partie droite qui est peu occupée actuellement. C'est une dépense que nous pouvons annuler cette année puisqu'elle sera effective l'année prochaine par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à 21 voix pour et 4 abstentions, la proposition ci-dessus.

3.10 Adoption de la charte graphique de la Commune

Mr le Maire :

Il vous a été proposé dans les édiles.comm d'avoir un logo. Pour l'instant, nous avons un blason. Or, on nous demande de plus en plus notre logo, comme La Poste qui vend des enveloppes pré timbrées. Nous avons maintenant un service communication très efficace et nous sommes arrivés troisièmes au trophée de la communication dans les communes de 2000 à 5000 habitants. Demain, nous allons à Paris chercher le label Ville Internet et nous aurons le droit de placer à l'entrée de la ville les @ au même titre que les fleurs pour le fleurissement de la Ville.

A partir de là il était intéressant de confectionner un logo. L'idée est d'avoir quelque chose de moderne, mais qui évoque aussi le passé. Nous avons un choix à faire et le service communication qui est à la pointe, m'a chargé de vous expliquer pourquoi il est nécessaire d'avoir un nouveau logo et ce qu'il doit représenter.

> Introduction

En collaboration avec nos partenaires professionnels graphistes créatifs, notre service communication a travaillé à la conception d'un nouveau logo pour la ville de Laventie. En effet, le blason historique ne pouvait plus à lui seul être le symbole du Laventie d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons souhaité créer un logo et une identité visuelle qui soient en adéquation avec les évolutions de notre commune et l'image que l'on souhaite en donner: celle d'une ville moderne, riche de son passé mais qui vit avec son temps. Une vision contemporaine et stylisée de l'identité de la commune.

Un slogan accrocheur et représentatif de notre ambition pour Laventie est aussi proposé conjointement.

A travers cette démarche, la Ville de Laventie souhaite renforcer sa communication globale en lui apportant une cohésion supplémentaire.

Pour ce faire, cette nouvelle signature graphique, le nouveau logotype proposé devra être décliné rigoureusement à l'ensemble de la communication municipale.

> Contexte : quelle image souhaite-t-on affirmer ?

Laventie possède une identité forte

Laventie, capitale du Pays de l'Alloeu, littéralement « Terre libre », s'appuie sur ses spécificités historiques, est forte de ses traditions.

Le bourg-centre articulée autour de la Place du 8 mai possède un charme architectural particulier que viennent renforcer les bâtiments qui la cernent, en particulier la Mairie et l'Eglise St Vaast que l'on aperçoit de très loin.

Laventie, Ville à la campagne

Notre commune a su préserver son cadre de vie, son caractère rural. L'urbanisation a été concentrée en centre-ville, notre commune a conservé son cachet, elle est cernée de champs et de verdure. De n'importe quelle route par laquelle on y entre, c'est l'image qu'elle donne. A l'écart des grands axes, on ne passe pas par Laventie, on y vient !

Laventie, la qualité de vie

Laventie propose tous les services, tous les loisirs, tous les équipements d'une ville moderne, dynamique et en pleine évolution, forte de ses atouts géographiques et démographiques. Laventie attire pour cela les jeunes couples qui souhaitent y devenir propriétaires.

Laventie est « ville fleurie », 2 fleurs récompensent cette volonté municipale très forte. Améliorer le cadre de vie des habitants, faciliter les déplacements, créer de nouveaux espaces verts, redessiner les espaces publics et privés, etc. sont autant d'ambitions développées par la municipalité. Le développement durable, l'écologie sont au cœur des préoccupations communales et des habitants.

Laventie vit avec son temps

Ce doit être l'idée forte qui accompagne la création de cette nouvelle identité visuelle. Notre commune souhaite ne pas prendre de retard dans son développement. Laventie est ouverte sur le monde extérieur, elle est à l'écoute de ce qui se fait de mieux. Laventie souhaite donner l'image d'une ville moderne. Elle veut s'appuyer sur sa jeunesse. Au minimum, il s'agit de vivre avec son temps. L'ambition peut être aussi d'être précurseurs dans bien des domaines. Le développement de l'information et de la communication dans la commune (dont l'efficacité vient d'être doublement récompensée aux Trophées de la communication et en obtenant le Label

« Ville Internet »), le développement économique concilié à la préservation de la nature sont des enjeux majeurs pour la commune.

> Les valeurs à véhiculer à travers la nouvelle communication

- Le nouveau logo se veut moderne, tourné vers l'avenir, tout en évoquant la solidité du passé de la commune à travers la présence affirmée du blason traditionnel. Il doit incarner la volonté municipale de construire son avenir sur des bases solides. Conserver la présence du blason était un principe de départ essentiel dans la démarche de création de ce nouveau logo. Le blason représente en effet l'histoire et le patrimoine de Laventie. Il est la continuité, la stabilité et le lien au fil du temps.
- Utiliser les couleurs de la Ville qui se sont affirmées au fil des années : le bleu, le vert et le rouge (présents sur le blason historique). Leur utilisation constante doit favoriser le sentiment d'appartenance à Laventie.
- Donner l'image d'une ville de standing où il fait bon vivre, une ville à la campagne où la mixité est recherchée (sociale, entre générations, etc.).
- Donner espoir dans une vision d'avenir dont la communication doit être le reflet : de l'intuition, de l'ambition, de l'audace, de la personnalité... On la repère immédiatement !

> Descriptif du nouveau logo

Le nouveau logo est « tendance », il reprend les « standards » graphiques actuels (effets reliefs, dégradés de couleur, formes fluides et arrondies, polices de caractère modernes...). Il a été pensé par ailleurs pour durer le plus longtemps possible, il doit « bien vieillir ».

Après plusieurs semaines de recherches et l'exploration de différentes pistes dont certaines ont été abandonnées, les éléments visuels révélateurs de notre identité ont été créés.

4 propositions de logos ont été retenues. Tous ont en commun le fait de posséder un graphisme clair, des lignes épurées et des formes simples. Ils comprennent tous les 4 des éléments communs, seule la façon de les mettre en forme diffère.

Les éléments communs :

- On le redit parce que c'est essentiel, le nouveau logo conserve une place de choix pour le **blason** « historique ». Pour rappel et pour les amateurs d'héraldique, les armes du blason de Laventie sont « d'argent au cerisier de sinople terrassé de même, fruité de gueules » (le sinople est la couleur verte, les gueules se représentent par un rouge).

Le cerisier rappelle les grosses cerises à courte queue qui étaient un produit du pays de l'Alloeu érigé en comté par le roi Louis XIV en 1647.

On nommait ces cerises les « Lalloeu » en Artois et les « Montmorency » à Paris. La famille de Montmorency possédait un fief considérable à Fauquissart, sur lequel elle aurait importé les fameux cerisiers.

La couronne figurant sur le blason fait donc allusion à Louis XIV. Elle a été ajoutée bien plus tard au figuré initial (certainement après la guerre de 14/18 en hommage aux victimes), tout comme la branche de chêne figurant à droite du blason, et celle de cerisier (à gauche).

- La création d'un logo doit s'accompagner obligatoirement de la création d'un élément graphique original, fort et symbolique. L'élément dominant dans ce logo est donc la « **fleur** » aux 4 pétales de couleurs et de tailles différentes. Chaque couleur possède une valeur symbolique, une valeur d'expression émotive particulière. Le choix des couleurs tient donc compte de ce fait et n'est pas anodin.

. Le vert fait référence à la nature, l'idée que Laventie est ville à la campagne, entouré de verdure et de champs.

Le vert signifie jeunesse, beauté, liberté... Le vert représente la fraîcheur, la santé (Laventie ville Santé) ...

. Le bleu est symbole de la perfection. Il évoque l'espace, l'air, l'eau, la planète terre (la planète bleue...) C'est une couleur étroitement liée au rêve, à la sagesse et à la sérénité.

. Le rouge fait référence aux cerises de Montmorency. C'est aussi historiquement la couleur utilisée par les clubs sportifs de Laventie.

Le rouge est la plus fascinante des couleurs : courage, ardeur, passion... Cette couleur remue les sentiments, elle est chaleureuse, énergique, pénétrante et d'une certaine manière rassurante et enveloppante. Elle ne laisse pas indifférente et c'est là toute sa force.

- **La silhouette** de la ville présente sur chacun des 4 logos exprime de manière très forte l'importance que l'on accorde à l'idée de la ville à la campagne (des maisons entourées de verdure et d'arbres). Sont symbolisés notamment le clocher de l'Eglise St Vaast et celui de la Mairie, emblèmes visuels que l'on aperçoit de loin, d'où que l'on vienne.

- Dans chacun des 4 logos proposés, la nature est symbolisée par une virgule, un **arc de cercle de couleur verte** en référence à la place prépondérante faite à l'environnement dans notre commune : champs, pâtures, espaces arborés espaces verts et fleuris... A noter que de tout temps, le cercle est utilisé pour représenter l'unité.

La ligne directrice de ce graphisme monte énergiquement vers le côté haut droit, elle souligne par conséquent le dynamisme de l'orientation de la commune, l'ouverture à de nouveaux projets.

La couleur verte rappelle d'une part la nature présente dans et autour de notre commune, d'autre part la priorité donnée à la préservation de l'environnement.

- Le choix de la police de caractère pour la dénomination « Laventie » s'est porté sur une typographie racée, originale, ambitieuse à l'image de la ville de Laventie. Deux polices de caractère assez opposées sont en balance :

- . Duepuntozero présent sur les logos 1 et 3.
- . Jellyka–estrya's handwriting présent sur les logos 2 et 4.

Sous une facture très moderne, cette nouvelle image de marque oscille entre la représentation de profondes valeurs solidement enracinées et l'ouverture au changement nécessaire à l'épanouissement de ses composantes.

L'objectif paraît atteint: la ville de Laventie se dotera d'une identité visuelle claire, cohérente et nettement plus identifiable. Un symbole qui influera durablement sur l'image de notre ville.

> Descriptif des slogans proposés

Le **slogan** est une formule concise et frappante qui exprime une idée que l'on veut diffuser ou autour de laquelle on veut rassembler.

Le slogan est destiné à souligner ce qui a été symbolisé à travers le graphisme du logo. En une seule phrase, c'est tout un état d'esprit que l'on souhaite exprimer.

Chacun des slogans proposés comporte un arobase (@) remplaçant un des « a » que comporte la phrase. Cela est destiné à symboliser le fait que Laventie se veut à la pointe des nouvelles technologies de l'information et de la communication, « ville Internet » labellisée depuis cette année.

Différents slogans sont proposés, il faut en retenir un seul, le plus accrocheur possible, qui ne soit pas déjà utilisé par ailleurs dans d'autres communes.

- **La campagne @ujourd'hui**
- **Moderne, n@turellement !**
- **La qu@lité de vie**
- **La c@mpagne a sa ville**
- **N@turellement moderne !**
- **La ville à la c@mpagne**
- **En h@rmonie avec sa nature**
- **Dans l'@ir du temps**
- **C'est m@ ville, m@ campagne**
- **La campagne r@yonnante**
- **C@pitale du mieux-vivre !**

> Champs d'application

Le nouveau logo devra être appliqué progressivement aux différents services et équipements municipaux.

La charte graphique déclinera la nouvelle identité visuelle sur les différents supports de la commune :

- Site Internet, bulletin municipal, calendrier des fêtes, Laventie à la une...
- papier entête de la mairie
- cartes de visites
- enveloppes
- cartes de correspondance, cartes de vœux...
- pour tout type d'affiches, les proportions selon le format (A4, A3...)
- drapeaux, autocollants, fanions
- Entêtes de fax
- Signature des courriels de l'ensemble des services municipaux
- powerpoint (vidéo projections)
- pochettes à rabats
- véhicules de services
- vêtements des services techniques + personnels de service
- Déclinaisons supplémentaires sur des supports promotionnels (cadeaux de mariage, noces d'or, gadgets, stylos, tee-shirt, sacs...)

> Echéances et utilisation de la charte graphique

La mise en place de la nouvelle charte graphique débutera à partir du samedi 9 janvier 2010, jour de la cérémonie des Vœux communaux à la salle des fêtes (un symbole fort : un nouveau pupitre de discours en plexiglas sera décoré du nouveau logo).

A partir de cette date, cette nouvelle identité visuelle entrera en service progressivement pour ne pas générer trop de dépenses supplémentaires.

Chaque service municipal devra dès lors obligatoirement utiliser exclusivement la charte graphique qui sera transmise à chacun.

Le nouveau logo sera décliné en version couleur (quadrichromie), à utiliser prioritairement bien sûr, mais aussi en version noir et en version noire tramée (niveaux de gris).

L'utilisation de la charte graphique impose également à nos partenaires de respecter quelques règles simples (positionnement du logo, couleurs, typographie, etc...).

Chaque association ayant ses activités sur le territoire de la commune pourra pour tout évènement ou manifestation organisé en partenariat avec la ville de Laventie utiliser l'identité visuelle de la ville. Toute entreprise mandatée par la ville aura également cette possibilité.

Tous seront tenus de respecter la charte graphique disponible en téléchargement sur le site Internet www.ville-laventie.fr ou susceptible d'être envoyée sur demande par courriel. Chacun devra se conformer aux restrictions d'utilisation qui y seront mentionnés.

En aucun cas le logo ne pourra être déformé, transformé, ou utilisé globalement ou en partie dans une autre marque.

Avant toute utilisation du logo, il sera rendu obligatoire de prendre contact avec le service Communication de la Ville de Laventie qui délivrera une autorisation (courriel : communication@ville-laventie.fr).

En collaboration avec nos partenaires graphistes créatifs, notre service communication a travaillé à la conception d'un nouveau logo pour la ville de Laventie. En effet, le blason historique ne peut plus à lui seul être le symbole du Laventie d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons souhaité créer un logo et une identité visuelle qui soient en adéquation avec les évolutions de notre commune et l'image que l'on souhaite en donner: celle d'une ville moderne, riche de son passé mais qui vit avec son temps. Un slogan accrocheur et représentatif de notre ambition pour Laventie sera aussi proposé conjointement.

Le nouveau logo conservera quoi qu'il en soit le blason : il représente l'histoire et le patrimoine de Laventie. Il est la continuité, la stabilité et le lien au fil du temps.

Ce nouveau logo sera aussi et surtout moderne, sobre mais reprenant les « standards » graphiques actuels. Il a été pensé par ailleurs pour durer le plus longtemps possible.

Une charte graphique est en cours d'élaboration: elle déclinera la nouvelle identité visuelle sur les différents supports de la commune: en-têtes de lettres, en-têtes de fax, modèles de courriel, cartes de visite, véhicules, site Internet...

[Pour ne pas générer trop de dépenses supplémentaires, cette nouvelle identité visuelle entrera en service progressivement à partir du mois de janvier 2010.](#)

Des projets seront présentés au Conseil Municipal pour dégager une majorité sur cette charte graphique.

Me Fauquembergue :

Je tiens à remercier l'équipe de communication car tous ensemble nous faisons un super travail. Nous n'avons que des félicitations et j'espère que cela va continuer.

Mr le Maire :

Nous vous avons donné une petite fiche pour que vous puissiez réfléchir tranquillement et vous avez jusqu'à vendredi pour choisir le nouveau logo. Il n'a pas été élaboré de façon anodine et chaque élément a une signification.

Et je tiens à ce que ce soit vous qui choisissiez.

Mr Decoster :

Est-ce que dans le logo on ne peut pas faire apparaître Fauquissart ? Car il me semble complètement oublié.

Mr le Maire :

C'est la réflexion que nous nous sommes faite avec Albert. En fait, vous avez trois clochers représentés. Celui du centre un peu plus haut, de Fauquissart un peu plus bas et la Mairie encore un peu plus bas.

Mr Decoster :

Je l'aurais vu un peu plus à gauche.

Mr le Maire :

Albert tient à Fauquissart et nous en a fait tout de suite la remarque. Ce sera ajouté sur le document que je vous ai lu tout à l'heure, mais sur les logos vous avez déjà les trois clochers.

Il faut qu'il puisse aussi être utilisé en noir et blanc afin qu'il soit tout aussi visible quand nous faisons des photocopies.

Nous allons attendre que tout le monde ait rendu un choix pour nous décider.

Mr Bonnaert :

Est-ce qu'on pourra avoir une copie du texte que vous avez lu ?

Mr le Maire :

Oui, il sera dans le compte-rendu et nous l'enverrons par Internet.

Mr Bonnaert :

En parlant d'Internet, est-ce qu'au Petit Chemin ils ont Internet ? Parce qu'ils avaient des difficultés.

Mr le Maire :

Les difficultés étaient vers la rue de Lille. 5 ou 6 maisons ne l'avaient pas et n'arrivent toujours pas à avoir l'ADSL.

Mr Waegemacker :

Ils pourraient maintenant l'avoir en installant une parabole. France Telecom participe financièrement.

Mr le Maire :

La Communauté de Communes Flandre Lys a recensé les endroits qui ne l'avaient pas aussi.

3.11 Rapport du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des vallées de la Lys et de la Deûle

Monsieur le Maire procède au commentaire analytique du rapport sur la gestion du Syndicat intercommunal d'assainissement des vallées de la Lys et de la Deûle pour l'année 2008.

Mr le Maire :

Il s'agit de l'organisme qui entretient nos courants et fossés. Albert Dhaine et Denis Mouquet en sont délégués titulaires et Franck Coquel en est suppléant.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à les poser nous les transmettrons au syndicat qui y répondra à moins que nos délégués puissent le faire.

Mr Dhaine :

C'est la première année qu'on est repris pour les rats musqués. Cette année nous avons un piègeur qui fait du très bon travail.

Le conseil prend acte que le rapport lui a été communiqué.

3.12 Autorisation relative aux travaux de drainage agricole sur le territoire des Communes d'AIRE SUR LA LYS, ALLOUAGNE, BUSNES, CALONNE SUR LA LYS, FESTUBERT, GUARBECQUE, LAVENTIE, LA COUTURE, LILLERS, RICHEBOURG, SAINT FLORIS, ST VENANT et VIEILLE CHAPELLE présentée par l'association syndicale autorisée de drainage et d'irrigation de Béthune-Lillers.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'arrêté d'enquête publique du 27 novembre 2009 qu'il a reçu de la Préfecture du Pas de Calais concernant la demande présentée par l'Association Syndicale autorisée de Drainage et d'Irrigation de Béthune-Lillers visant à être autorisée à effectuer des travaux d'entretien de drainages et de réalisation de nouveaux drainages sur les territoires ci-dessus énumérés.

Mr le Maire :

La partie qui concerne Laventie n'est pas très importante.

L'enquête publique est ouverte du lundi 14 décembre au mercredi 30 décembre, je vous signale que les services de la Préfecture peuvent aussi faire des erreurs, puisqu'ils ont écrit « l'enquête est ouverte du lundi 14 décembre au mercredi 30 novembre ». Mais dans l'arrêté il est bien écrit 30 décembre.

L'enquête est obligatoire, mais c'est du travail sérieux et bien fait.

Le dossier est imposant et il est consultable en Mairie.

Tous les citoyens peuvent le consulter et déposer leurs remarques lorsque le commissaire se tiendra à disposition du public en Mairie de Richebourg ou en Mairie de St Venant.

Mr Dhaine :

C'est la rue du Bacquerot qui est concernée pour 16 à 17 hectares en tout. Ce sont des agriculteurs qui ont fait des demandes pour drainer. Ils remplissent des formalités pour avoir des subventions et des prêts auprès des banques et après ils lancent l'enquête

Mr le Maire :

Conformément à l'article 7 de cet arrêté préfectoral, le Conseil municipal de Laventie est invité à formuler son avis sur la demande d'autorisation en question dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. Ne pourront être pris en compte que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. Si vous avez des remarques, vous avez encore un peu de temps pour les exprimer. Nous allons répondre qu'a priori le Conseil municipal n'a pas d'avis contraire, mais si dans les 15 jours arrive un avis qui n'a pas été exprimé aujourd'hui, il pourra être mis dans le registre. Le dossier est visible en Mairie. Nous ne l'avons pas photocopié car il est énorme. Nous envoyons donc un avis favorable s'il n'y a pas d'autre avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte donc à l'unanimité (25 voix pour), la proposition ci-dessus.

Les membres du Conseil sont invités à prendre connaissance du dossier tenu à la disposition du public, depuis le 5 décembre.

IV - QUESTIONS DIVERSES : TOURNEE DES COLIS DE NOËL.

Mr le Maire :

Les colis seront distribués samedi 19 décembre après-midi. Ils seront confectionnés dans la matinée au restaurant de la Cité scolaire.

Quels sont ceux qui ne pourront pas faire cette tournée ?

Nous aurons 314 colis à distribuer en ville.

Nous allons essayer de nous organiser. Je demande de laisser choisir les dames en premier.

Certains d'entre vous font les tournées à la campagne depuis plusieurs années et il serait bon que nous essayions de changer, pour que ceux-ci voient les gens du centre ville.

A cette fin, les élus conviennent d'attribuer les tournées de distribution des colis de Noël comme suit :

Tournée n°	Nombre de Colis par Rues Concernées	Nombre total de colis	Equipes
1	Rue du 11 Novembre 12 Rue des Clinques et le Béguinage 11	23	Hervé SANSSE Denis MOUQUET
2	Rue du Général de Gaulle 17 Rue des Monts 02 Résidence la Guennerie 04	23	Marie-Claude DELEBARRE Pierre BLONDEL
3	Rue Verte 01 Rue Plate 04 Rue de Lille 04 Rue Masselot 03 Rue de la Vangerie 03 Rue de la Bouchaude 02 Rue du Vieux Moulin 03	20	
4	Rue Delphin Chavatte 21 (du n°4 Mme MOUQUET au n°72 Mme VASSEUR) Clos du Hem	22	Freddy DESMADRILLE Dominique DONNET

	1		
5	Rue Delphin Chavatte 12 (du n°73 Mme DUTHOO au n°103B Mr Francis LEFEBVRE) Rue du Grand Chemin 9	21	
6	Rue du Hem 15 Rue de la Flinque 01 Rue du Petit Chemin 02 Rue du Baquerot 08	26	M-P FAUQUEMBERGUE A DHAINE
7	Rue Robert Parfait 16 (du n°8 Mr Jean WAYMEL au n°82 Mme Raymonde CALIBRE) Rue de Paradis 01 Domaine des Cerisiers 05	22	Daniel LEGILLON Roger DOUEZ
8	Rue Robert Parfait 19 (du n°84 Mr Octave DEFIEF au n°147 Mme Yvonne ROGEAU) Rue St Exupéry 01 Rue Jean Mermoz 01	21	Maryse BUISINE Jean-Louis BUISINE
9	Rue de Carnin 03 Rue du Tilleloy 09 Rue du Bois 07 Rue des Lurons 06	25	Geneviève FERMENTEL Francine LEMIRE
10	Rue de l'Épinette 07 Rue Hubert 02 Rue du Trivelet 02 Rue Jean Boute 05 Rue du 19 Mars 04 Rue Paul Dumont 01 Le Verger 01	22	Jean-Luc DECOSTER Patrick STEVENOT
11	Rue du Fort d'Esquin 16 Avenue des Peupliers 07 Allée des Charmes	25	Virginie DESMADRILLE Bruno WIART

	01 Allée des Tilleuls 01		
12	Rue Désiré Fénart 07 Résidence Fontenoy 01 Rue de Bouvines 02 Rue de Valmy 06 Avenue de Sümmern 03 Allée de la Signora 01 Allée de la Meilland 01	21	
13	Résidence la Clef des Champs Rue des Amoureux Rue des Alouettes Rue des Chardonnerets Résidence les Saules Rue du Train de Loos Rue du Moulin	22	
14	Rue de la Gare Rue des Bannois	21	Jean-Luc HUYGHE Marcel CASSEZ
	TOTAL	314	

Des propositions de noms sont données afin d'attribuer les tournées restantes.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.